

# **Demande de proposition de l'IUCN : Analyse du cadre législatif et institutionnel et évaluation de l'efficacité des politiques sur les plastiques au Sénégal**

**Projet** : Cost center 3800, projet AFRIPAC, P04357, PA04357.A7, et bailleur : Norad. Les codes sont DR04357.21(A3), DR04357.22(A3), DR04357.23(A3), DR04357.12(A6).

## **Contexte :**

Le [projet AFRIPAC - Renforcement efficace des capacités pour le traité mondial sur les plastiques en Afrique](#) - est mis en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) en collaboration avec GRID Arendal. Cette initiative vise à renforcer les capacités et les connaissances de cinq pays africains – Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Sierra Leone – afin de participer activement aux négociations pour le Traité Mondial sur les Plastiques. Les objectifs du projet sont triples : i) garantir des engagements mondiaux pour mettre fin à la pollution plastique et renforcer les



## **PARTIE 1 - INSTRUCTIONS ET CONDITIONS DE LA PROPOSITION**

### ***1.1. À propos de l'IUCN***

cette fin, les soumissionnaires doivent signer la "Déclaration du soumissionnaire" présentée en annexe de cet appel d'offres et l'inclure dans leur proposition.

### **1.11. *Évaluation des propositions***

L'évaluation des propositions se fera exclusivement sur la base des critères d'évaluation et de leur pondération relative spécifiés dans la partie 3 du présent appel d'offres.

## **PARTIE 2 TERMES DE REFERENCE**



- *Sur le plan Instrumental*

Sortie	Chronologie	Responsable
1 <sup>er</sup> draft du rapport d'évaluation de l'efficacité de la loi	5 semaines calendaires	Consultant
Révision du 1 <sup>er</sup> draft du rapport	2 semaines calendaires	WCEL, IUCN, ELT
Version finale du rapport	3 semaines calendaires	Consultant
Examen final du rapport	2 semaines calendaires	WCEL, IUCN, ELT

### Calendrier et résultats attendus

Livrables	Date indicative
Termes de références partagés et publiés	31 mai 2024
Réception des propositions	20 juin 2024
Entretiens avec les consultants	30 juin 2024 environ
Recrutement du consultant et signature du contrat	10 juillet 2024
Réunion de lancement (en ligne) avec WCEL, UICN, ELT, consultant	20 juillet 2024 environ
1 <sup>ère</sup> réunion d'avancement avec le consultant	15 août 2024
Envoi des commentaires au consultant	30 août 2024
2 <sup>ème</sup> draft du rapport avec intégration des commentaires	15 septembre 2024
Versions finales acceptées	22 septembre 2024
Partage avec les pays (2 points de vérification)	30 septembre 2024
Atelier de validation des résultats (hybride, ou en ligne)	octobre 2024
Versions finales publiées en ligne/UICN	Octobre/novembre 2024

### Budget

Le budget maximum disponible pour ce travail est de 9 075 CHF - 10 000 USD (pour 20 jours de travail à répartir sur 5 mois). Veuillez soumettre un budget détaillé dans votre proposition.

Le consultant soumettra une facture selon le calendrier des paiements décrit ci-dessous :

- Premier paiement à la signature du contrat de 40% soit 4 000 USD.
- Deuxième paiement à la livraison du deuxième projet révisé environ le 15 juillet de 30% soit 3 000 USD.
- Troisième paiement à la livraison finale après l'atelier fin septembre de 30% soit 3 000 USD.

### Exigences et/ou critères du consultant

- Le consultant doit parler couramment le français et résider au Sénégal.
- Formation et expérience minimales requises :
  - La preuve d'une maîtrise en droit (LLM) ou d'un diplôme de droit est préférable.
  - Ayant réalisé une étude similaire
  - Minimum de 10 ans d'expérience dans les domaines juridique et/ou politique au SÉNÉGAL.
- Liens vers des publications et/ou des travaux juridiques
- La preuve du statut de consultant et d'indépendant pour travailler au SENEGAL est un atout.

### **Soumission des propositions**

Nous acceptons les propositions d'organisations et/ou de consultants individuels. Tous les documents doivent être rédigés en français

- e) CV de la personne qui préparera et dirigera les activités, indiquant toutes les expériences passées pertinentes et les principales compétences ; les CV de toute autre personne devant être impliquée doivent également être soumis.
- f) Une brève description (2 pages maximum) des raisons pour lesquelles la personne est la plus apte à remplir la mission, y compris une brève description du plan et des méthodes envisagés pour respecter le délai.
- g) Une brève description du budget qui démontre que la mission sera réalisée dans les limites de l'enveloppe budgétaire.
- h) Liens vers des publications et/ou des travaux juridiques

### **Comment postuler ?**

Les organisations ou personnes intéressées, qui répondent aux critères susmentionnés, peuvent envoyer leur dossier de candidature à l'IUCN par courrier électronique à l'adresse suivante : [Janaka.DeSilva@iucn.org](mailto:Janaka.DeSilva@iucn.org) et cc Alima Koite ([Alima.Koite@iucn.org](mailto:Alima.Koite@iucn.org)) et Lynn Sorrentino ([Lynn.Sorrentino@iucn.org](mailto:Lynn.Sorrentino@iucn.org)).

avec l'objet "**AFRIPAC Policy Assessment for Senegal Proposal**" au plus tard le 20 juin 2024 à 23:59 CEST.

Veuillez envoyer tous les fichiers au format PDF.







### **3. LE STATUT D'INDÉPENDANT**

3.1 Les employés, directeurs ou fonctionnaires du consultant n'ont droit à aucune pension, prime ou autre avantage social de la part de l'IUCN.

3.2 Le consultant n'est pas habilité à conclure des contrats ou à prendre tout autre engagement juridiquement contraignant au nom de l'IUCN.

3.3 Aucun employé, directeur ou autre représentant du consultant ne doit se présenter ou se laisser présenter comme ayant l'autorité de faire ou de dire quoi que ce soit pour le compte ou au nom de l'IUCN.

3.4 Le consultant est seul et unique responsable de tous les impôts, taxes ou droits à payer dans les pays où le présent contrat s'applique, sur les montants qui lui sont versés par l'IUCN, et il est seul responsable de la déclaration de ces montants aux autorités fiscales compétentes.

### **4. OBLIGATIONS**

1.1 Le consultant s'acquitte de ses tâches de manière experte et diligente et au mieux de ses capacités, et se conforme rapidement et fidèlement à toutes les demandes légales et raisonnables qui peuvent lui être adressées par la personne de contact de l'IUCN.

5.5.1 Premier des deux paiements effectués à la signature du contrat.

5.5.2 Deuxième des deux paiements effectués à la livraison finale, au plus tard le 31 décembre 2022.

5.6 Le consultant prend en charge les frais bancaires pour les virements internationaux (notamment de la banque du consultant ou de toute banque intermédiaire) associés à tout transfert de fonds que l'IUCN peut effectuer dans le cadre du présent contrat.

5.7 Les fonds non utilisés à la date d'expiration ou de résiliation de la présente convention doivent être restitués à l'IUCN dans les soixante (60) jours suivant l'une ou l'autre de ces dates, selon le cas.

**6. FRAIS DE VOYAGE - S.O.**

**7.**



ou qui sont liés au consultant par des obligations non moins rigoureuses que celles





[https://www.iucn.org/sites/dev/files/seah\\_revised\\_version\\_2020apr27.pdf](https://www.iucn.org/sites/dev/files/seah_revised_version_2020apr27.pdf)

## **15. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

15.1 Les données à caractère personnel sont toutes les informations relatives à une personne identifiée ou identifiable, à moins qu'il n'en soit disposé autrement en vertu du droit applicable. Les Parties s'engagent à respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et à traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions du présent Accord.





## 18. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18.1 Le présent contrat constitue l'accord complet entre l'IUCN et le consultant et remplace tous les autres accords et arrangements relatifs à l'objet du présent contrat.

18.2 Toute modification ou amendement du présent accord doit être formulé par écrit et prend effet dès lors qu'il est signé par les deux parties.

18.3 Le présent contrat de consultant est non exclusif. L'IUCN est libre de consulter d'autres experts dans le domaine de spécialisation du consultant.

18.4 Le présent contrat est personnel à l'IUCN et au consultant, et aucune des parties ne peut vendre, céder ou transférer les obligations, droits ou intérêts créés en vertu du présent contrat sans le consentement écrit préalable de l'autre partie.

18.5 L'une ou l'autre partie renonce à tout droit de compensation à l'encontre de tout paiement dû au titre du présent accord et accepte de payer toutes les sommes dues au titre du présent accord, indépendamment de toute compensation ou de toute demande reconventionnelle.

18.6 Toutes les dispositions qui devraient logiquement survivre à la résiliation du présent accord sont maintenues.

Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme un original, mais l'ensemble constituant un seul et même accord. Les parties conviennent que les exemplaires signés peuvent être transmis par courrier électronique sous la forme d'un fichier de données au format ".pdf" ou d'une signature électronique (par exemple, DocuSign ou une technologie de signature électronique similaire) et conservés par la suite sous forme électronique, et que, dans ce cas, cette signature créera une obligation valable et contraignante pour la partie signataire, avec la même force et le même effet que si la page ".pdf" ou la page de signature électronique était un original.

**Signé au nom de :**

**IUCN, Union internationale pour la Proposer Info conservation de la nature et des ressources naturelles**



G4602 g] TJETQ EMg /Artifact <</Attacang (fr-FR)>> B1DC q0.00000912 0 612 792 reW\*nBT/F3 1

Date : \_\_\_\_\_ <</MCID 0/Lang EMC /Span <</ E2(\_\_)3(\_\_)3(\_\_)3(\_\_)3(\_\_)3( )-4(





2				
3				

## 10 DÉCLARATION

Je soussigné(e), représentant(e) autorisé(e) du proposant susmentionné, déclare par la présente que le proposant a examiné et accepte sans réserve ni restriction l'ensemble du contenu de l'appel à propositions (AAP) pour les biens/services susmentionnés.

Je confirme que :

- Le proposant est inscrit au registre professionnel ou au registre du commerce de l'État dans lequel il est établi ;
- Le Proposant est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays où il est établi, à celles de la Suisse et à celles du pays où le Contrat doit être exécuté ;

et qu'aucun des **critères d'exclusion** suivants ne s'applique au proposant susmentionné ou

- toute prospection directe ou indirecte par un proposant ou ses conseillers désignés en rapport avec le présent marché ou toute tentative d'obtenir des informations de la part d'un employé ou d'un agent de l'IUCN concernant un autre proposant peut entraîner la disqualification de ce dernier ; et
- toute fixation de prix ou collusion avec d'autres entités juridiques dans le cadre du présent appel d'offres donnera à l'IUCN le droit d'exclure le(s) soumissionnaire(s) de la procédure de passation de marchés et pourra constituer un délit.

Je reconnais et accepte pleinement que toute information inexacte ou incomplète fournie dans la proposition peut entraîner son exclusion du présent appel d'offres et d'autres contrats futurs avec l'IUCN.

Le soumissionnaire informera immédiatement l'IUCN de tout changement dans les circonstances susmentionnées à tout moment de la procédure d'appel d'offres ou pendant la mise en œuvre du contrat qui en résultera.

Le proposant offre de fournir les biens/services demandés dans l'appel d'offres sur la base des documents suivants :

- Déclaration du proposant (ce document)
- Proposition technique
- Proposition financière